

# Boucle de l'Alpe du Lauzet



Randonnée n°190672

Une randonnée proposée par bernardino

Une promenade digestive au pied de l'Aiguillette du Lauzet en surplomb de la route des grands cols secteur du Lautaret.

<b>Durée :</b>	2h45	<b>Difficulté :</b>	Moyenne
<b>Distance :</b>	5.53km	<b>Retour point de départ :</b>	Oui
<b>Dénivelé positif :</b>	400m	<b>Activité :</b>	A pied
<b>Dénivelé négatif :</b>	401m	<b>Régions :</b>	Alpes, Cerces, Dauphiné
<b>Point haut :</b>	2068m	<b>Commune :</b>	Le Monêtier-les-Bains (05220)
<b>Point bas :</b>	1718m		

## Description

Stationner sur un des parkings du Pont de l'Alpe en bordure de la D1091.

**(D/A)** Prendre la large piste qui démarre plein Est et y rester, laisser à gauche le sentier raccourci, cette piste se termine en sentier.

**(1)** Poursuivre Sud Ouest le bon sentier. Après une traversée quasiment horizontale entamer une légère montée et par quelques lacets éloignés atteindre le Carrefour du Chemin du Roy.

**(2)** Rejoindre ici le GR®50 balisé Rouge et Blanc, prendre ce chemin sur la gauche. Entreprendre une légère descente en alpage avant de pénétrer dans le bois.

**(3)** Continuer dans le bois et parvenir au-dessus du hameau d'alpage de l'Alpe du Lauzet puis au carrefour de quatre sentiers.

**(4)** Rejoindre la large piste entre les chalets et le Torrent du Rif, la prendre à gauche et la suivre jusqu'à rejoindre le parking **(D/A)**.

## Points de passages

**D/A Parking du Pont de l'Alpe**  
N 45.018001° / E 6.466121° - alt. 1719m - km 0

**1 Sentier**  
N 45.014846° / E 6.469426° - alt. 1759m - km 0.61

**2 Carrefour Chemin du Roy**  
N 45.012692° / E 6.481485° - alt. 2068m - km 2.49

**3 Bois**  
N 45.017941° / E 6.475477° - alt. 2030m - km 3.27

**4 Alpe du Lauzet**  
N 45.025156° / E 6.474962° - alt. 1967m - km 4.22

**D/A Parking du Pont de l'Alpe**  
N 45.018062° / E 6.466078° - alt. 1718m - km 5.53

## Informations pratiques

Les sentiers sont particulièrement agréables donc une paire de bonnes chaussures de sport suffit.

Point d'eau aux chalets de l'Alpe.

Attention cette promenade réalisée en hiver de manque de neige nécessite toutefois une vigilance car quelques portions à l'ombre sont en glace.

Pour l'été, aucun souci sinon la chaleur.

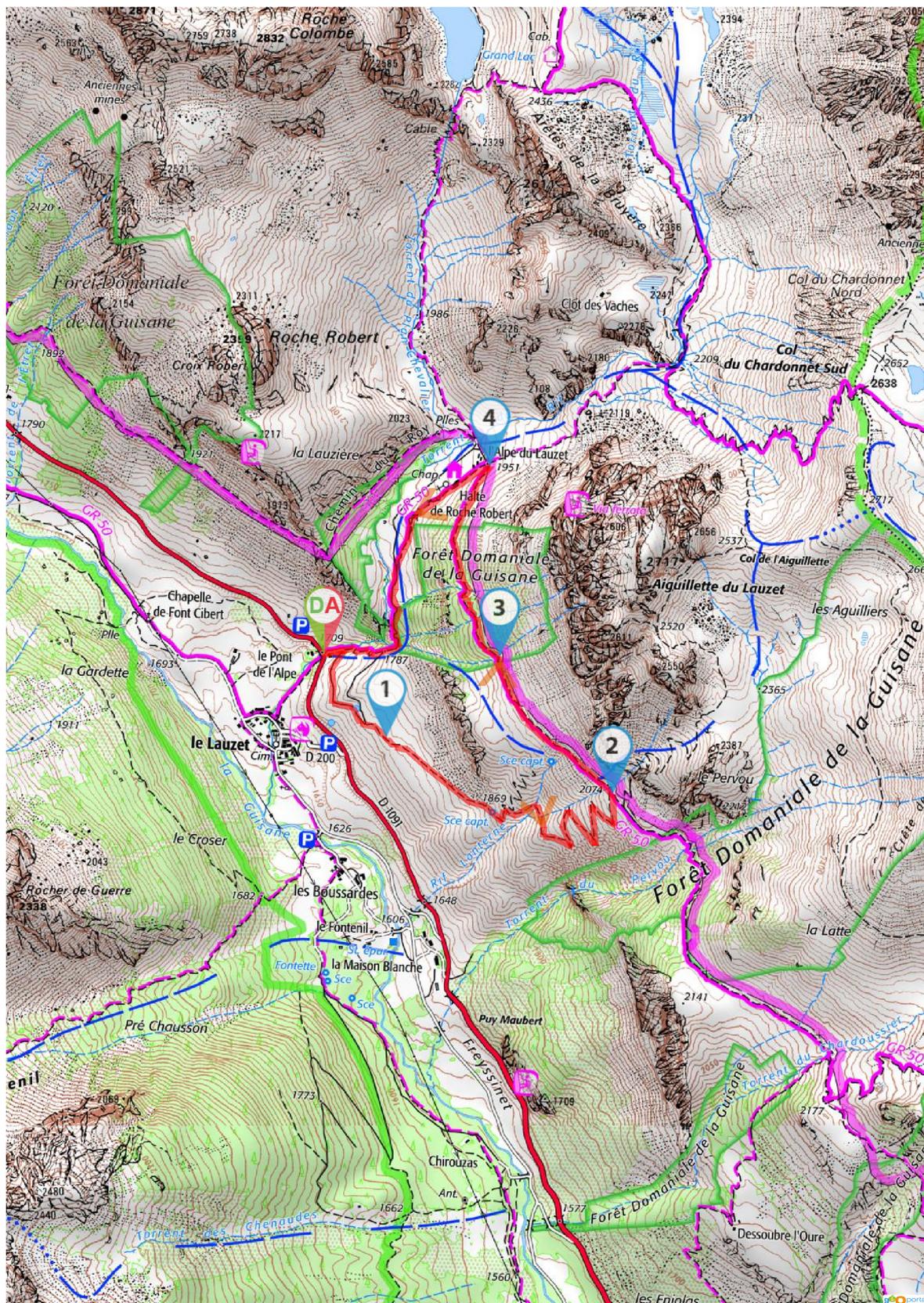
## A proximité

Monêtier-les-Bains et l'ensemble de Serre-Chevalier.

Possibilité de profiter des Grands bains [<https://www.lesgrandsbainsdumonetier.fr/>] à Monêtier.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-boucle-de-l-alpe-du-lauzet/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



©2021 IGN

Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



# LA CHARTE

**Visorando**  
Préparer et partager ses randos

du *visorandonneur*

## Préparation de sa randonnée



### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

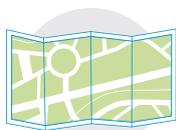
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



### PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

## Comportement pendant la randonnée



### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public**, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**